VILLE DE
LA VERRIÈRE

Les Yvelines entrent en situation de vigilance pour les usages de l’eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La faible pluviométrie actuelle amène les niveaux d’eau des nappes phréatiques en dessous des normales saisonnières. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, le Préfet des Yvelines place le département des Yvelines en situation de vigilance selon l'arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022 et demande à l’ensemble des usagers, particuliers et professionnels, d’adapter leurs pratiques dès à présent pour un usage parcimonieux de l’eau. Le Préfet des Yvelines réunira le comité départemental de la ressource en eau le 13 mars prochain. Si la dégradation de la situation hydrologique devait se poursuivre, certaines mesures de restriction d’usage de l’eau devraient alors

s’imposer.

Merci pour votre coopération et économisons ensemble cette ressource si précieuse !

Documents

ap_cadre_2022_raa_78-2022-05-31-000020

Liens utiles

Arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022